Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213500655-20260305-D12_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 16
Par suite d'une convocation en date du 27 février 2026 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 5 mars 2026 à 19h sous la présidence de Madame Régine ARMAND, Maire.
Etaient présents : ARMAND Régine, BESSON Etienne, CILLARD Nathalie, DETOC Erwan, GARIN Julien, GUILLEMOIS Alain, LARGOUËT Mathilde, LEBOIS Daniel, MAGAND Jean, MORRE Patrick, RAVEL Jean-Jacques (pouvoir de Mme Bouquet), TREHIN Myriem, TRINQUART Jean-Marie, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du C.G.C.T.
Etai(en)t absent(s)/excusé(s) : BOUQUET Christiane (pouvoir à M. Ravel), DOMEC Lucie, DUMORTIER Jean
Secrétaire : Myriem TREHIN

N°12/ 2026 — Vote des Subventions 2026 : dotations des organismes scolaires et périscolaires / autres

Madame Myriem TREHIN, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée municipale les propositions d'attribution des subventions et participations aux organismes scolaires et périscolaires et divers, au titre de 2026.
Le forfait « fournitures scolaires » par élève passe de 37€ à 37.74€ (+2% de revalorisation).

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants

- Fixe à l'unanimité pour 2026 à 37.74€ le forfait « fournitures scolaires » par élève ;
- Fixe à l'unanimité à 380€ pour 2026 le montant de participation (« tout compris ») pour un élève contraint pour handicap d'être scolarisé hors de la Commune (ex, Ajoncs d'Or),
- Vote les participations 2026 aux organismes scolaires, périscolaires et divers comme suit, à l'unanimité :

ORGANISME	Modalités de subventionnement	SUBVENTIONS (en €)
Organismes scolaires et périscolaires		
Aide au travail scolaire	Subvention	200.00€
Coopérative scolaire	Aide au séjour scolaire 2026 : 42 enfants pris en compte (calcul correspondant à un reste à charge maximal de 80€/2 *42 enfants – 1er versement effectué en 2025)	1680.00€
Classe ULIS -école Notre-Dame à Montfort-sur-Meu	675€ / élève de La Chapelle Thouarault	675€
Association des Parents d'élèves	2€ x 216 élèves	432.00€
Organismes extérieurs divers		
Art'Comedia	Subvention annuelle	1 500.00€
Association Eau et Rivières	Subvention	60.00€
Comice Agricole	0.60€ * 2345 habitants	1 407.00€
FGDON	Subvention campagne de piégeage (50€ *6 piégeurs de ragondins et 50€*6 chasseurs de corvidés)	600.00€
Prévention routière	Subvention	60.00€
	Enveloppe pour futurs projets – au cas par cas	2 000.00€
Fonds d'action extérieure des Collectivités Territoriales	Enveloppe d'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires – au cas par cas	1 000.00€

La Secrétaire de séance
Myriem TREHIN

La Maire
Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Fait à La Chapelle Thouarault.